



# Hussigny Godbrange

Mairie 1, rue Maréchal Foch 54590

T. 03 82 44 40 16

E-mail : mairiedehussigny@orange.fr

## COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2025

**Etaient présents** : M. CARAMELLE, Maire- M. PIERMANTIER- Mme SOLIDA- M. MANOCCHI – Mme JOLY- M. LECLERC -Mme SUJKOWSKI, Adjoints, M. RUGGIERI- M. RUBEO-LISA- M. MORANDA- Mme TOMASINI- Mme MOCQUARD- Mme CALLEGARO-Mme LAKHBAT- Mme BRUSCO.

**Absents représentés** :

M. RIGHI qui donne procuration à M. M. PIERMANTIER.  
Mme MALANDRA qui donne procuration à M. LECLERC.  
Mme MONTI qui donne procuration à Mme JOLY.  
Mme CANONICO qui donne procuration à Mme TOMASINI.  
M. ATHMANI qui donne procuration à Mme SOLIDA.  
M. NAPOLI qui donne procuration à M. MORANDA.  
Mme FERE qui donne procuration à Mme MOCQUARD.  
M. LAVANDIER qui donne procuration à Mme SUJKOWSKI.  
Mme LORANGE qui donne procuration à M. MANOCCHI  
M. BOTTAZZI qui donne procuration à M. CARAMELLE.

**Excusés** : M. PACINI- M. MEDDOUR.

**Secrétaire** : M. RUBEO-LISA.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-FIXE, sur proposition de l'Office National des Forêts, la destination des coupes en forêt communale de Hussigny-Godbrange de l'exercice 2026 comme suit :

- parcelles 14 p et 15 p : vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers.
- parcelles n°11 a2 et 17a1 et 62u : Vente en bloc et sur pied.

-DECIDE la création des postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28h).
- 1 poste d'Adjoint d'Animation Territorial à temps non complet (30h)

-DECIDE de fixer comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 la participation employeur à la couverture du risque « santé » :  
\* 50 euros par agent et par mois – Part Isolée  
\* 70 euros par agent et par mois – Part Famille

- DECIDE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 la modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) qui se compose de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) afin d'intégrer la prime de fin d'année en tenant compte de l'évolution de la jurisprudence concernant la prise en charge des primes de 13<sup>ème</sup> mois qui remet en cause leur versement dès lors qu'elles sont postérieures à 1984.

- APPROUVE l'avenant n°7 prolongeant de 6 mois le contrat d'exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiments communaux passé entre la Commune de Hussigny-Godbrange et la Société DALKIA.  
AUTORISE le Maire à signer ledit avenant.

- APPROUVE le marché de travaux pour le confortement du talus des Cités Pimpins attribué à l'entreprise GOFINET TP pour un montant de 249 570,50 euros HT.  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit marché.

- DEMANDE la pose de 7 Pavés de Mémoire à l'association Pavés de Mémoire - Stolpersteine pour les personnes déportées pendant la seconde guerre Mondiale et qui demeuraient à Hussigny-Godbrange.

- APPROUVE la création d'une passerelle de jonction entre les deux rives de la Côte Rouge, pour un montant estimé de 276 060 euros HT dans le cadre du projet Rivières introduit dans le programme de la Zone Fonctionnelle du TNT (Territoire Naturel Transfrontalier).

SOLLICITE pour cette opération des subventions au taux maximum auprès :

- \* des Fonds Européens INTERREG,
- \* au titre du Fonds mobilités douces du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle,
- \* de la Communauté d'Agglomération du Grand Longwy.

-DECIDE de votre les subventions suivantes :

- Association Laïque d'Education Permanente : ..... : 10 000 €
- Association pour la création d'une fourrière – refuge animale à Stenay : 3 989 €
- l'Association Culture et Patrimoine de Hussigny-Godbrange : 3 000 €

-DECIDE de procéder à un virement de crédits sur les comptes suivants du Budget Primitif 2025 de la Commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

\* Dépenses :

- Chapitre 65- Article 65748 – Subventions .....	+ 6 000 €
- Chapitre 68- Article 6817 – dotations aux dépréciations ..... des actifs circulants	+ 13 000 €
- Chapitre 042- Article 6811 – Dotation aux amortissements.....	+ 4 000 €
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement.....	+ 131 000 €

\* Recettes :

- Chapitre 70- Article 7022 – Coupes de bois .....	+ 140 000 €
- Chapitre 78- Article 7817 – Reprises sur dépréciations ..... des actifs circulants	+ 8 700 €
- Chapitre 042- Article 777 – Quote-part des subventions ..... d'investissement transférées	+ 1 300 €
- Chapitre 042- Article 7811 – Reprises sur amortissements..... des immobilisations	+ 4 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

\* Dépenses :

- Article 10226 – Taxe d'aménagement .....	+ 11 000 €
- Article 2313 – Opération 59 – Travaux bâtiments.....	+ 115 200 €
- Article 2313 – Opération 87 – Travaux Ecoles.....	+ 3 500 €
- Chapitre 040- Article 13918 –Autres immobilisations.....	+ 1 300 €
- Chapitre 040- Article 2811 –Terrains de gisement.....	+ 2 000 €
- Chapitre 040- Article 28128 –Autres agencements..... et aménagements	+ 2 000 €
- Chapitre 041- Article 21538 –Autres réseaux.....	+ 18 000 €
- Chapitre 041- Article 2188 –Autres immobilisations.....	+ 38 800 €

\* Recettes :

- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement.....	+ 131 000 €
- Chapitre 040- Article 28188 –Autres immobilisations.....	+ 4 000 €
- Chapitre 041- Article 2031 –Frais d'étude.....	+ 18 000 €
- Chapitre 041- Article 2113 –Terrains aménagés.....	+ 38 800 €

Fait à Hussigny-Godbrange, le 4 décembre 2025.

Le Maire,  
Laurent CARAMELLE.

